

Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international
Mercredi 6 décembre 2017

Sénatrice A. Raynell Andreychuk (présidente) : Vous dites qu'il y a 6 000 pièces. Essentiellement des peintures et quelques sculptures. N'est-ce pas? Où sont-elles conservées et comment?

Comment les missions déterminent-elles certains de ces critères? Parce que cela fait partie des commentaires que nous avons initialement reçus de l'un de nos membres qui soulevait les questions suivantes : comment ces œuvres sont-elles exposées et qui prend ces décisions?

La présidente : Eh bien, je le répète, je pense que le fait d'avoir 6 000 œuvres d'art soulève la question du lieu où elles se trouvent et de la façon dont elles sont conservées. Elles font partie du Canada. Elles appartiennent aux Canadiens. Elles sont entre les mains du ministère des Affaires étrangères, ou d'Affaires mondiales à présent, mais elles doivent être considérées comme des biens précieux et nous devons savoir ce que cette collection contient et comment ces œuvres sont manipulées et présentées.

RÉPONSE

Le programme de collection des arts visuels gère une collection de plus de 6 500 biens culturels destinés à être exposés à l'étranger. Le portefeuille de la collection est réparti sur 113 lieux, notamment des chancelleries, des résidences officielles dans des aires vouées aux fonctions de représentation dans les bureaux de la Direction générale et d'AMC à Ottawa et Gatineau. Plus de 85 % de la collection est exposée dans des aires vouées aux fonctions de représentation de chancelleries, de résidences officielles, louées ou propriétés de la Couronne. En fonction de la disponibilité, les œuvres de la collection sont également exposées dans les administrations centrales (dans les édifices du 125, promenade Sussex, du 111, promenade Sussex et du 200, promenade du Portage) dans des lieux publics et aires vouées aux fonctions de représentation, ainsi que dans les bureaux des sous-ministres adjoints et au-dessus. Les œuvres qui ne sont pas exposées sont conservées dans la salle des coffres d'AMC au 45, boulevard Sacré-Cœur, Gatineau, pour examen, conservation, réencadrement ou stockage provisoire pour la circulation des œuvres d'art.

En coordination avec le cycle de rénovation des Services d'aménagement intérieur, le programme de collection des arts visuels passe en revue les collections d'œuvres d'art des chancelleries tous les 10 à 15 ans, ainsi que celles des résidences officielles tous les 12 ans. On peut faire appel à des ambassadeurs lors de nouveaux projets de construction ou de plans de renouvellement des œuvres d'art afin de discuter de la pertinence de certaines œuvres pour exposition dans leur pays d'accueil, et de la façon dont les œuvres promeuvent les objectifs de la mission dans la région.

Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international

Mercredi 6 décembre 2017

Sénatrice A. Raynell Andreychuk (présidente) : Optimisation ou compromission, que faisons-nous dans certaines situations? Je sais que pour certaines missions, on ne prendrait pas le risque d'y expédier certaines œuvres à cause de l'humidité et de la détérioration. J'ai vu certaines pièces détériorées.

RÉPONSE

Le programme de collection des arts visuels gère une collection de plus de 6 500 biens culturels, estimés à plus de 35 millions de \$² au Canada et dans des missions diplomatiques du Canada à l'étranger. Le programme agit comme un centre d'expertise qui maintient des pratiques muséales courantes en termes d'acquisition, de documentation, d'exposition, de prêt et de conservation et de retrait d'inventaire et d'aliénation des œuvres d'art, ainsi que des pratiques de gestion des risques, de saine gestion et de diligence raisonnable qui sont dictées par les directives de *Gestion des biens meubles patrimoniaux et de gestion du matériel* du Secrétariat du Conseil du Trésor.

Il est important de comprendre que la finalité principale de la collection est l'exposition/la présentation des œuvres à des fins de promotions culturelles, ainsi que pour rehausser l'environnement et la représentation du Canada à l'étranger. La collection est une collection de travail, exposée dans les bureaux et les propriétés résidentielles sans l'environnement standard des musées. Les pièces de grande valeur comme les œuvres historiques ne sont généralement assignées qu'aux missions diplomatiques de catégorie 1 (missions diplomatiques dans les nations du G7 comme les É.-U., le Royaume-Uni, la France, l'Allemagne, etc.) Le programme se charge d'attribuer les œuvres d'art à des endroits présentant un risque environnemental minime pour l'œuvre. Dans le passé, la collection a transféré des œuvres fragiles et de grandes valeurs au Musée des beaux-arts du Canada. La fragilité, le soin et l'entretien à long terme sont des sujets de discussion pour les œuvres recommandées pour acquisition par le Comité consultatif sur les beaux-arts.

Le personnel du programme de collection des arts visuels, constitué d'experts en la matière, apporte son grand savoir-faire professionnel en matière de gestion de biens, notamment dans les domaines suivants :

- Services de conservation pour la sélection et l'interprétation des œuvres d'art pour des cahiers d'information et des publications des missions;

² Valeur approximative de la collection communiquée par Daniel Sharp, ancien gestionnaire de programme, basée sur des rapports d'évaluation de Heffel & Gibbs, International Fine Art Appraisers (2010) et de la valeur de la collection à l'achat.

- Catalogage et consignation de toutes les œuvres d'art;
- Gestion des services professionnels de conservation et encadrement conformes aux normes de qualité des musées;
- La vérification d'inventaire pour l'emplacement, la condition et les droits d'auteur, est gérée au moyen de la base de données de gestion des collections des musées Multi Mimsy;
- Normes et surveillance en matière d'emballage et d'expédition;
- Attribution d'œuvres d'art aux missions à l'étranger, collaboration avec les services d'aménagement intérieur et architecturaux et les équipes de projet;
- Liaison avec les missions concernant tous les aspects de la gestion des œuvres d'art;
- Politiques et conseils liés à la gestion des œuvres d'art.

Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international
Mercredi 6 décembre 2017

Sénatrice A. Raynell Andreychuk (présidente) : Si vous avez les critères par écrit, cela serait utile pour le comité.

RÉPONSE

Documents joints :

- QMS-QP-225E – Politique du programme, extraits et responsabilités pour l’acquisition, la gestion de l’inventaire, la conservation, l’encadrement et l’expédition;
- QMS-W502 - Composition du comité et rôle et responsabilités des membres
- Manuel de la gestion du matériel - Chapitre 14 – Beaux-arts;
- Manuel de la gestion du matériel - Chapitre 16 – Dons d’œuvres d’art et patrimoine / biens de valeur à la Couronne;
- Entente en matière de beaux-arts EXT2070 HOM – rôles et responsabilités;
- Politique en matière de retrait d’inventaire et d’aliénation des œuvres d’art;
- Politique en matière de mise en application de projets d’œuvres d’art.

Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international

Mercredi 6 décembre 2017

Sénatrice Bovey : Une autre question en ce qui concerne les personnes qui approuvent les questions d'argent : Avez-vous envisagé ou envisageriez-vous l'idée de jurys constitués de pairs spécialisés, de sorte que les décisions soient prises par des personnes expertes dans le domaine et non pas par des personnes qui ont endossé ce rôle de décisionnaire sans être réellement bien informées? Ce point n'est pas négligeable et mériterait de s'y pencher. Il va de soi que ces jurys prendraient leurs décisions selon les critères que vous nous communiquerez.

RÉPONSE

Le programme de collection des arts visuels est régi dans ses activités par le conseil, les directives et les recommandations du Comité consultatif sur les beaux-arts, tout particulièrement en ce qui concerne la sélection, l'acquisition et l'aliénation des œuvres d'art. Le Comité consultatif sur les beaux-arts (CCBA) est constitué de membres internes et d'experts en la matière externes afin de recommander l'achat d'œuvres d'art. Les membres du CCBA sont :

- Affaires mondiales Canada, président, sous-ministre adjoint du Secteur de la plateforme internationale;
- Affaires mondiales Canada, directeur de la Division des services professionnels et techniques;
- Affaires mondiales Canada, représentant de l'Aménagement intérieur;
- Représentant du Musée des beaux-arts du Canada;
- Représentant du Conseil des arts du Canada;
- Éventuellement et au besoin, des conseillers en gestion de projets invités par le président.
- À l'occasion, il sera demandé aux ambassadeurs d'examiner et de commenter des propositions ou des commissions; néanmoins, ils ne siègent pas au comité.

Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international

Mercredi 6 décembre 2017

Sénatrice A. Raynell Andreychuk (présidente) : Avant de passer au deuxième tour, j'aurais pour ma part quelques questions. Je veux comprendre exactement quel est votre rôle et quels sont vos paramètres, parce qu'il y a longtemps de cela, alors que je travaillais au sein des Affaires étrangères, mon problème était de déterminer ce que je pouvais faire avec les ressources limitées à ma disposition. Il y avait davantage d'exigences concurrentielles sur la façon dont vous pouviez traduire notre culture, notre marque, quelle qu'elle soit, au sein des communautés que nous servions. Nous devons toujours faire face à un dilemme quant à savoir comment faire cela, parce que l'on ne disposait que d'orientations générales, rien de plus.

D'autre part, les demandes affluaient. Disons qu'un groupe originaire de petites villes de la Saskatchewan se présente avec des étudiants faisant partie d'une chorale. On veut les mettre en avant et les présenter à la jeunesse du Kenya. Comment faites-vous un choix entre deux symphonies, et cetera?

Comment faites-vous ces sélections, parce que vous allez offenser quelqu'un et récompenser quelqu'un d'autre? C'est un réel problème. Vous aurez des fonds, mais vous devrez toujours faire face à de vieux dilemmes. Est-ce toujours un problème dans votre sphère aujourd'hui?

RÉPONSE

Le programme de collection des arts visuels d'Affaires mondiales fait l'acquisition d'œuvres d'art d'artistes en début de carrière et à mi-carrière chaque année. Le programme acquiert des œuvres provenant de différentes régions du Canada, par roulement. Le programme reconnaît et célèbre également le patrimoine unique, la diversité culturelle et les remarquables contributions des artistes inuits, métisses et des Premières nations par leurs arts visuels et métiers d'art. Le programme fait l'acquisition d'œuvres sous de nombreuses formes diverses, notamment la photographie, les métiers d'art, l'art des étoffes et la sculpture, en plus des gravures, des dessins et des peintures.

Les exigences en matière d'acquisition sont assujetties au développement de la collection pour une représentation régionale, ainsi que par des exigences de grands et de petits projets d'immobilisations. Le gestionnaire de programme, et conservateur contacte des conservateurs provinciaux, universitaires et indépendants pour obtenir des recommandations d'œuvres d'artistes professionnels travaillant au Canada et à l'étranger. Les œuvres d'art sont présentées à un Comité consultatif sur les beaux-arts formé de membres internes d'AMC et de conseillers externes du Musée des beaux-arts du Canada et du Conseil des arts du Canada afin d'obtenir des recommandations sur la valeur artistique et la pertinence de l'œuvre pour une exposition dans les missions diplomatiques du Canada à l'étranger. Pour les projets d'envergure, comme pour le récent projet de Paris, des conservateurs externes et des directeurs de musées ont été invités à participer à une étude thématique de 3 jours, qui a guidé le plan des beaux-arts et les sélections pour commande et acquisition.

Le programme de collection des arts visuels d'AMC n'a pas de quotas ni de lignes directrices à respecter quant au nombre d'œuvres réalisées par des artistes en début de carrière ou à mi-carrière ou pour des

artistes autochtones ou non autochtones sur une base annuelle. En fait, les achats du programme reflètent des exigences spécifiques de grands et de petits projets d'immobilisations pour des plans de beaux-arts, ainsi que des stratégies et études régionales afin d'acquérir des œuvres pour la collection générale, assignées à des projets de renouvellement des œuvres d'art. Le programme tente régulièrement d'établir des liens culturels avec le pays hôte en présentant des plans de beaux-arts incorporant un panachage d'artistes des quatre coins du Canada, divers médias artistiques et des thèmes en relation avec les objectifs de la mission. Le programme s'efforce également d'inclure des exemples de réalisations d'artistes canadiens qui sont nés ou qui ont étudié ou passé une partie de leur carrière dans le pays d'accueil.

Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international
Mercredi 6 décembre 2017

Sénatrice Atullahjan : Que devons-nous mettre en œuvre dans nos missions afin d'assurer que l'art et la culture du Canada soient reconnus à l'étranger de manière significative?

Des mesures en place sont-elles nécessaires afin d'évaluer l'efficacité/l'inefficacité de ces programmes?

RÉPONSE

Le programme de collection des arts visuels d'Affaires mondiales Canada appuie des initiatives de grands et petits projets d'immobilisations en fournissant en permanence des œuvres d'art qui seront exposées dans les missions diplomatiques canadiennes à l'étranger.

Le programme appuie les missions diplomatiques du Canada avec une gestion des œuvres d'art, un suivi de l'inventaire et des échanges d'œuvres d'art. Le programme indique le nombre d'œuvres d'art acquises, conservées, réencadrées et expédiées dans son rapport annuel.

Le programme a été examiné pour la dernière fois en 1999 par un conseiller culturel externe afin d'obtenir des suggestions d'amélioration.

Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international
Mercredi 6 décembre 2017

Sénatrice Bovey : Quel travail d'information avez-vous réalisé de part et d'autre du Canada, dont les artistes s'impatientent à l'idée de pouvoir dépasser les frontières nationales? Beaucoup d'artistes n'obtiennent pas de financement, car ils ne sont pas admissibles.

RÉPONSE

Le mandat du programme de collection des arts visuels est de réunir des artistes vivants, en début de carrière et à mi-carrière. L'avantage est double. Tout d'abord, le programme est capable de promouvoir les œuvres d'artistes à l'étranger dans une période où le soutien du gouvernement bénéficierait le plus à la carrière d'un artiste. Ensuite, le programme est contraint par les limites d'approvisionnement imposées par le gouvernement du Canada en matière de biens, pouvant par conséquent davantage se permettre d'acquérir des œuvres d'artistes en début ou milieu de carrière.

La collection a commencé à être constituée au début des années 30, avec des acquisitions régulières d'œuvres d'artistes vivants des années 50 et 60. Donc, la collection d'AMC compte des œuvres de grands artistes canadiens que le programme n'aurait pas pu acquérir dans les conditions du marché de l'art actuel.

Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international
Mercredi 6 décembre 2017

Sénatrice Bovey : En tant que directrice des relations institutionnelles, je dois recevoir la visite d'un membre de l'AMC qui a aidé à l'élaboration d'un plan sur cinq ans. Avons-nous déjà fait ces types de consultation?

RÉPONSE

Ces dernières années, le programme s'est fait un devoir de rencontrer des conservateurs provinciaux, universitaires et indépendants afin de discuter d'artistes travaillant dans diverses régions du Canada. Beaucoup de ces recommandations et discussions ont influencé les acquisitions régionales et la représentation d'artistes des quatre coins du pays. La collection a également collaboré avec des galeries d'art canadiennes afin de prêter des œuvres pour des expositions au Canada et à l'étranger.

Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international
Mercredi 6 décembre 2017

Sénatrice Bovey : Ma question est la suivante : Qu'en est-il de la formation? Quel genre de formation continue proposez-vous au personnel assigné à diverses missions, devant faire face à un chanteur ou artiste ou aimons-nous ou n'aimons-nous pas? Quels types de programmes sont disponibles? Y a-t-il des besoins? D'autres organismes pourraient-ils aider dans cette formation?

RÉPONSE

Les agents culturels canadiens déployés au sein du réseau de missions d'Affaires mondiales Canada à l'étranger reçoivent une formation complète sur le rôle du programme de collection, ainsi que des ressources et des directives stratégiques.

Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international

Mercredi 6 décembre 2017

Sénatrice Bovey : La collection est-elle en ligne? Étant donné l'intérêt que porte le ministre pour la numérisation, je recommanderais la mise en ligne de la collection, ce qui serait non seulement utile pour les œuvres destinées aux missions, mais également pour les critiques d'art, les historiens de l'art et les galeries qui souhaiteraient emprunter ou publier. La publication favorise la médiatisation. C'est une idée qui mériterait un suivi.

RÉPONSE

La Collection de la Maison du Canada à Londres est en ligne sur le site Web du haut-commissariat, cependant les autres œuvres de la collection des arts visuels d'Affaires mondiales Canada ne sont pas actuellement disponibles en ligne.

Lorsque de nouvelles missions sont inaugurées, des articles promotionnels sont produits afin de présenter les œuvres des artistes visuels canadiens aux visiteurs de l'ambassade.

Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international

Mercredi 6 décembre 2017

Sénatrice A. Raynell Andreychuk (présidente) : Cela m'amène à la raison d'être de la technologie moderne, et je pense que la sénatrice Bovey a soulevé la question. Vous détenez une collection de 6 000 pièces. Les gens devraient en prendre connaissance et devraient pouvoir y accéder. On parle à présent de voyage virtuel.

Il n'est plus nécessaire de visiter des musées ou des expositions d'art. Il suffit désormais de se connecter pour admirer des œuvres. Je ne pense pas qu'aux Affaires étrangères nous utilisions pleinement la technologie, comme nous devrions le faire partout dans le monde. Désormais nous sommes connectés, donc nous devrions avoir beaucoup à offrir. Les coûts seraient minimales. On peut désormais se connecter à tellement de choses, alors qu'avant on devait soit avoir le papier, soit la personne, comme nous avons l'habitude de dire. Aujourd'hui ce n'est plus le cas.

En plus, bien sûr, de toutes les autres technologies que je ne comprends même pas. Je tâtonne toujours avec les gazouillis et Facebook, mais j'entends parler de ces autres concepts. Dans quelle mesure soutenons-nous, dans le domaine culturel, les nouvelles technologies et la nouvelle utilisation adoptée par les jeunes artistes?

RÉPONSE

Le programme de collection des arts visuels d'Affaires mondiales a collaboré avec des artistes sur la délivrance de licences de droits d'auteur à des artistes indépendants, pour des projets en ligne et la promotion d'expositions de projets spéciaux sur Twitter. Le programme a récemment commencé à rassembler de nouvelles œuvres d'art médiatiques afin qu'elles soient exposées à l'étranger.

**Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce
international
Le 6 décembre 2017**

Sénateur A. Raynell Andreychuk Gold (le président) : Je crois savoir qu'il y avait un groupe consultatif sectoriel sur le commerce extérieur des industries culturelles à Affaires mondiales. Existe-t-il encore et a-t-il été évalué en fonction de résultats clés?... J'aimerais savoir comment il a été établi et quels sont ses liens avec les Affaires étrangères.

RÉPONSE

Le Groupe consultatif sectoriel sur le commerce extérieur (GCSCE) des industries culturelles faisait partie d'une série de GCSCE créés pour conseiller le Ministère sur des questions liées au commerce international, en particulier à la lumière des négociations de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) (ou du cycle de l'Uruguay). Plus précisément, le GCSCE des industries culturelles a été mis en place pour conseiller le ministère du Patrimoine canadien et Affaires mondiales Canada sur les industries et les politiques culturelles ainsi que sur leurs effets sur les accords commerciaux. Il relevait principalement du ministère du Patrimoine canadien, qui est responsable du cadre de la politique culturelle du Canada. Ce GCSCE n'existe plus, bien que ses recommandations de 1999 soient toujours affichées sur le [site Web du Ministère](#), à la fois pour le contexte historique et pour servir de toile de fond à l'élaboration des politiques actuelles.

À sa place, Patrimoine canadien, en collaboration avec Affaires mondiales Canada, a mis sur pied en 2013 le Groupe consultatif ad hoc du secteur culturel sur le commerce international (Groupe), composé d'un large éventail de représentants de l'industrie de partout au Canada. L'objectif de ce groupe consiste à fournir aux intervenants de l'industrie canadienne des mises à jour directes sur divers enjeux de commerce international, y compris les négociations commerciales en cours (p. ex. l'ALENA).

En plus du processus de consultation officiel au moyen d'avis de la Gazette du Canada, Patrimoine canadien et Affaires mondiales Canada continuent de consulter les intervenants du secteur de la création sur les engagements pris dans le cadre des accords commerciaux internationaux.

L'information concernant le Groupe consultatif ad hoc du secteur culturel sur le commerce international n'a pas encore été rendue publique. Patrimoine canadien et Affaires mondiales Canada examinent actuellement la question.